

Berne, le 5 avril 2025

## Réponse à la consultation concernant le programme d'allégement budgétaire 2027

Madame la Présidente fédérale,  
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position sur le programme d'allégement budgétaire 2027.

Notre réponse à la consultation se compose de trois parties : les considérations générales (section 1), les prises de position sur les différentes mesures proposées (section 2) et les remarques complémentaires (section 3).

### 1. Considération générales

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, a examiné avec attention les mesures présentées dans le cadre du programme d'allégement budgétaire 2027. Nous regrettons que la consultation présentée ne soit que partielle et que les mesures ne nécessitant pas de modifications légales ne soient pas soumises à une procédure similaire. En effet, ces mesures entraîneront des conséquences majeures pour de nombreux pans de la société, il aurait été judicieux de les associer à ce processus. Ainsi, Travail Suisse a pris le parti de répondre aussi aux mesures ne nécessitant pas de changements légaux.

Après une analyse détaillée de la situation financière de la Confédération, Travail.Suisse rejette fondamentalement le « programme d'allégement » des finances fédérales, pour deux raisons principales. Primo, la situation financière de la Confédération reste stable avec un endettement relativement faible et qui ne justifie pas un pareil programme d'économie (voir point 1.1). Secundo, il est totalement contreproductif d'économiser dans des domaines que Travail.Suisse considère comme fondamentaux pour garantir la prospérité et la qualité de vie (point 1.3). Pire, c'est dans ces domaines qu'il est prévu d'économiser le plus.

D'autres raisons viennent renforcer ce rejet du programme d'allégement 2027 :

- Le peu de fiabilité des prévisions budgétaires au cours de ces vingt dernières années où les comptes se sont avérés être systématiquement meilleurs que les budgets (point 1.2). Tout pousse donc à penser que les déficits annoncés seront finalement moins importants que prévu. A titre

d'exemple, les comptes 2024 présentés en février 2025 annoncent une fois de plus que le déficit de financement est nettement moins important que ce prévoyait le budget.

Cette logique se retrouve inlassablement dans les finances fédérales. Un paquet de mesures aussi drastique n'est par conséquent pas adéquat.

- Travail.Suisse comprend que l'instabilité du contexte international pousse à un renforcement des dépenses de sécurité mais refuse que celui-ci se fasse au détriment d'autres tâches essentielles de la Confédération (point 1.3)
- L'absence de considération accordée à la possibilité d'assouplir les conditions du frein à l'endettement malgré des recommandations d'experts dans ce sens (point 1.4), en particulier de l'utilisation des soldes de crédits.
- Le programme d'allègement 2027 est déséquilibré, présentant presque uniquement des économies et très peu de recettes nouvelles (point 1.5), ces dernières étant d'ailleurs mal ciblées.

## **1.1 Le taux d'endettement de la Confédération ne justifie pas un pareil programme d'économies**

Le taux d'endettement net de la Confédération a légèrement augmenté ces dernières années, à la suite de la crise du Covid-19. Mais, avec un peu plus de 17.8% du PIB, à fin 2023 il reste bien en-deçà du pic de presque 25% atteint en 2005. Dans ce contexte, Travail.Suisse considère qu'il n'est pas nécessaire de présenter des nouvelles mesures alors que le programme d'économies qui a été mis en place en 2023 permet d'économiser près de deux milliards de francs. Ces deux milliards de francs sont économisés grâce à la suppression temporaire de la contribution fédérale à l'assurance chômage, la suppression de l'exonération fiscale des véhicules électriques, la réduction temporaire de l'apport au fonds d'infrastructure ferroviaire et les économies linéaires dans les départements, dont la réduction des dépenses du personnel de la Confédération.

## **1.2 La faible fiabilité des prévisions budgétaires avec des recettes sous-estimées et des dépenses surestimées**

Les déficits structurels annoncés pour ces prochaines années pourraient être plus faibles que prévu en prenant en considération les prévisions budgétaires faites au cours de ces deux dernières décennies qui ont systématiquement sous-estimé les recettes et/ou surestimé les dépenses, ce qui a conduit à avoir des comptes annuels s'avérant être presque toujours meilleurs que les budgets. Des budgets systématiquement trop conservateurs par rapport aux comptes donne une image faussée de la marge de manœuvre financière et de la capacité de l'Etat à dépenser et à investir.

Pour les recettes, les prévisions sont intrinsèquement empreintes d'incertitude. Toutefois, au cours de ces deux dernières décennies, elles ont systématiquement été sous-estimées (de 0.4% depuis 2003 selon le rapport explicatif.) Une nouvelle méthode d'estimation de l'impôt anticipé a été mise en place en 2022 et devait réduire les erreurs d'estimation. Mais la tendance à sous-estimer les recettes est toujours là. Les dépenses sont, elles, systématiquement inférieures au budget car les crédits budgétaires ne sont pas épuisés : de 2003 à 2016, l'écart entre les dépenses budgétisées et les dépenses effectives s'est élevé en moyenne à 1,2 milliard de francs par an. L'écart était toujours de près d'un demi-milliard pour 2017 et 2018 et de 900 millions en 2019. Les années suivantes sont peu significatives en raison de la pandémie de

coronavirus. Les comptes 2024 présentés le 12 février 2025 montrent encore une fois que ceux-ci sont bien meilleurs que prévus. Avec un déficit de financement de -80 millions alors que l'extrapolation de juin prévoyait -1,6 milliard et le budget -2,6 milliards.

Ainsi, depuis plusieurs années, la situation des finances fédérales est présentée très négativement alors que les chiffres montrent l'inverse. Dans ce contexte, Travail.Suisse ne voit pas de justifications à un nouveau programme d'économie.

## 1.3 Ne pas économiser dans des tâches fondamentales pour l'avenir de la Suisse

Travail.Suisse constate que les économies prévues dans le programme d'allègement touchent principalement des tâches ou domaines que Travail.Suisse considère comme fondamentaux pour garantir la prospérité et la qualité de vie à moyen et long terme : la formation, les services publics, le financement de l'AVS ou la politique climatique. Ce sont justement des domaines où il ne faut pas économiser mais au contraire, investir davantage. Economiser dans la formation c'est économiser dans la principale matière première de la Suisse, ce qui réduira aussi à terme la compétitivité de la Suisse et donc la prospérité générale. Travail.Suisse s'alarme aussi des nombreuses coupes infligées aux services publics. Que ce soit au sein des départements fédéraux, dans les entreprises en mains fédérales ou même dans les domaines relatifs aux compétences cantonales et communales, le programme d'allègement 2027 entraînera des conséquences directes dans les services publics et donc, finalement, sur le personnel. Travail.Suisse tient aussi à souligner que ces coupes fragiliseront la mission des services publics et que, en plus du personnel, c'est toute la population qui en pâtira. Enfin, le financement de l'AVS reste une question majeure pour l'avenir. Il est nécessaire qu'une solution pérenne et cohérente soit trouvée pour faire face aux défis démographiques, afin d'assurer aux travailleurs et travailleuses une retraite digne. Les mesures proposées dans le paquet d'allègement budgétaire ne contribuent malheureusement ni à stabiliser les finances de l'AVS ni à répartir équitablement les coûts de l'AVS. Enfin, pour Travail.Suisse, économiser dans la politique climatique et les transports publics ne feront que causer des coûts supplémentaires sous forme de dégradation de la qualité de l'air, de nuisances dues au bruit etc. (donc moins de qualité de vie) et des baisses d'innovation donc une économie moins compétitive. Pour toutes ces raisons, Travail.Suisse ne peut pas accepter un plan d'allègement où les efforts sont répartis de manière inégale et reposants sur des domaines nécessaires pour bâtir l'avenir.

Le Programme d'allègement budgétaire 2027 est en particulier justifié par la forte augmentation des dépenses pour la sécurité (armée). Ces économies sont compréhensibles notamment par les nouvelles priorités accordées à la politique de sécurité. Travail.Suisse peut accepter sur le fond que la politique de sécurité voit ses moyens augmenter au vu du contexte géopolitique particulièrement instable. Il n'en reste pas moins qu'il est essentiel de garder à l'esprit les conséquences à long terme du transfert de budget. Les augmentations de budget en faveur de l'armée ne doivent pas conduire à une réduction des investissements importants pour l'avenir. Ainsi, il est primordial que les secteurs tels que la formation, la conciliation, les services publics, la prévoyance vieillesse ou les politiques climatiques soient épargnés.

## 1.4 Assouplir le mécanisme du frein à l'endettement

Le frein à l'endettement réduit la marge de manœuvre budgétaire. Cependant, il serait possible de le mettre en œuvre de manière plus souple. Dans ce cadre, il faut, au minimum, pouvoir relever le plafond de dépenses inscrit au budget automatiquement du montant des soldes de crédits. Le 30 août 2017, le Conseil fédéral avait pris acte du rapport<sup>1</sup> du groupe d'experts chargé d'examiner le frein à l'endettement. Selon ce

---

<sup>1</sup> Expertise sur la nécessité de compléter le frein à l'endettement. Groupe d'experts sur le frein à l'endettement, 28 août 2017, 31 p. <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/49484.pdf>

groupe, une modification du frein à l'endettement pourrait entrer en ligne de compte si les soldes de crédits importants devaient persister. Or, cela reste systématiquement le cas.

Selon les comptes 2024, l'amélioration par rapport au budget est due notamment à des dépenses extraordinaires moins élevées qu'attendu.<sup>2</sup> Le Fonds monétaire international FMI, une organisation très libérale, avait en 2016, dans le cadre de son examen annuel de la politique économique suisse, indiqué que certains aspects du frein à l'endettement pourraient conduire à une insuffisance de dépenses publiques. Le FMI plaiderait pour que le mécanisme du frein à l'endettement n'empêche pas de reporter à l'année suivante une dépense prévue mais non effectuée. L'OCDE a exprimé un avis identique.

Comme il est prévisible que les écarts entre les dépenses réelles et les dépenses budgétisées vont se poursuivre – car inhérent au système – Travail.Suisse se prononce pour une modification de la loi sur les finances afin que ces écarts ne soient plus affectés à la réduction de la dette mais permettent d'augmenter la marge de manœuvre budgétaire. Il faut mettre fin à la gestion asymétrique du compte de compensation qui prévoit que tout découvert doit être compensé dans les années qui suivent en abaissant le plafond des dépenses dans les budgets mais qui, cependant, ne permet pas, en cas d'excédents, de relever les dépenses maximales autorisées.<sup>3</sup> Travail.Suisse propose donc de relever le plafond de dépenses inscrit au budget automatiquement du montant des soldes de crédits. Il faut aussi envisager une simplification de la procédure d'octroi de crédits supplémentaires devant réduire l'incitation à inclure des marges de sécurité dans le budget.

## 1.5 Un meilleur équilibre entre de nouvelles recettes et les économies

Travail.Suisse considère enfin que le programme d'allègement 2027 est profondément déséquilibré. Il est, d'une part, centré sur quelques domaines qui fournissent l'essentiel de l'effort mais de plus, celui-ci est presque uniquement centré sur les dépenses. Ainsi l'augmentation des recettes (300 millions) ne représente que 8,3% des économies prévues en 2028. Cette approche centrée sur les dépenses ne permettra pas de résoudre les déficits structurels à long terme. Travail.Suisse souligne qu'il existe des manières plus justes d'augmenter les recettes et donc de stabiliser les finances. En particulier, les revenus qui ne proviennent pas en premier lieu d'une activité professionnelle directe doivent être davantage imposés.

Il convient notamment de prendre en compte la répartition de plus en plus inégale des richesses, la répartition très inégale des héritages au sein de la société et entre les générations et l'expansion massive du secteur financier due à la politique des banques centrales ces dernières années. En conséquence, les revenus ne sont de plus en plus générés non pas par le travail, mais par la richesse, la spéculation ou la chance de la naissance et les relations familiales.

Travail.Suisse considère que les conséquences économiques, sociales et politiques de cette évolution sont préoccupantes. Travail.Suisse demande donc, pour financer les missions publiques et la prévoyance vieillesse, un examen approfondi d'un impôt national sur les successions et d'une taxe sur les transactions financières.

## 1.6 Prendre la mesure des défis à venir

Pour Travail.Suisse, le paquet d'allègement budgétaire 2027 n'est pas à la hauteur des défis à venir. Travail.Suisse constate que le Parlement a continué à réduire les recettes et même qu'il a l'intention de les réduire encore, malgré les économies demandées. De nombreux changements de lois entraînent des

---

<sup>2</sup> Voir le communiqué de presse du 12.02.2025 du Conseil fédéral, La Confédération clôt son compte 2024 sur un léger déficit

<sup>3</sup> Contrairement à ce qu'en a fait le législateur dans la loi sur les finances, le Conseil fédéral prévoyait dans son message une gestion symétrique du compte de compensation. Le cadre constitutionnel autorise ainsi cette gestion symétrique.

baisses de rentrées fiscales importantes. Dernièrement, par exemple, l'introduction de la possibilité d'effectuer des rachats dans le pilier 3a. A cela, s'ajoute des déséquilibres croissants entre les cantons.

L'imposition minimale de l'OCDE, qui est en principe très judicieuse, a considérablement accru le déséquilibre des recettes entre les différents cantons et la Confédération.

Cela signifie que les cantons de Zoug et de Bâle-Ville, par exemple, peuvent générer des recettes supplémentaires considérables, tandis que la Confédération s'attend a priori à un déficit structurel. Ce déséquilibre doit être réduit par une nouvelle répartition des recettes plus élevées provenant de l'imposition minimale de l'OCDE.

Travail.Suisse constate en outre que le paquet d'économies vise en partie des changements structurels très importants. Le projet ne fait qu'en esquisser les contours, sans évaluer sérieusement les conséquences importantes de l'adaptation. Travail.Suisse estime que cette manière de procéder manque singulièrement de sérieux.

Pour toutes ces raisons, Travail.Suisse demande le retrait du plan d'allègement budgétaire 2027.

## 2. Commentaires spécifiques

### 2.1 Mesures n'exigeant pas de modification légale

Les mesures sont numérotées selon leur numéro dans le rapport explicatif.

#### 1.5.1 Suspension jusqu'en 2030 des dépenses en matière de coopération internationale

La coopération internationale (CI) est un élément fondamental de la politique étrangère de la Suisse et contribue de manière décisive à la promotion de la justice globale, du développement durable et de relations internationales pacifiques. A une époque où de nombreux pays dans le monde luttent contre les crises, la pauvreté et les conséquences climatiques, et où des pays comme les Etats-Unis réduisent massivement leur aide à la coopération au développement, la Suisse ne doit pas réduire sa responsabilité envers la communauté internationale.

Un gel des dépenses de la CI mettrait non seulement en péril les programmes de développement existants, mais affaiblirait également la réputation internationale de la Suisse en tant que partenaire fiable dans la coopération mondiale. Une telle mesure va à l'encontre des principes de solidarité et d'engagement durable qui sont ancrés dans la Constitution fédérale. Travail.Suisse demande donc que le Conseil fédéral renonce à geler les dépenses de la CI jusqu'en 2030.

- **Travail.Suisse s'oppose à la mesure 1.5.1**

#### 1.5.6 Augmentation du financement par les utilisateurs des EPF

En 2018, le Conseil suisse de la science a démontré que la sélectivité sociale dans le système éducatif reste élevée. Ainsi, les enfants dont les parents ont une formation académique ont environ 5 fois plus de chances d'accéder à une formation académique. Le doublement des taxes d'études dans les EPF pour les étudiants suisses proposé ici détériore encore l'égalité des chances. Travail.Suisse rejette la mesure d'économie et demande au contraire une amélioration de la perméabilité sociale et un développement du système de bourses.

- **Travail.Suisse s'oppose à la mesure 1.5.6**

#### 1.5.7 Augmentation du financement par les utilisateurs dans le domaine de la mobilité internationale en matière de formation

Dans le domaine de la formation professionnelle, les possibilités de mobilité sont fortement limitées par rapport au secteur de l'enseignement supérieur. Pour atteindre l'augmentation généralement souhaitée de l'attractivité de la formation professionnelle, des possibilités de mobilité étendues sont essentielles – à cet égard, les projets soutenus par Movetia apportent une contribution importante. Une augmentation générale du financement des utilisateurs, qu'il s'agisse d'un projet de coopération entre des fournisseurs d'éducation, d'un échange d'enseignants dans le cadre de leur emploi, ou de jeunes adultes s'organisant eux-mêmes à la fin de leur apprentissage, ne peut pas être une solution pertinente. Le financement accru des utilisateurs dans le domaine de la mobilité internationale en éducation est rejeté par Travail.Suisse.

- **Travail.Suisse s'oppose à la mesure 1.5.7**

## **1.5.8 Réduction de la contribution fédérale au FNS**

Les coupes prévues dans les contributions fédérales dans le FNS est un très mauvais signal envoyé à l'économie, aux universités et Hautes-écoles ; à toute la société suisse de manière générale. En effet, ces coupes impacteront principalement la recherche fondamentale mais les effets se feront sentir dans de nombreux secteurs. Ainsi, selon le FNS, 700 projets de recherche ne verront pas le jour, l'innovation sera ralentie et la formation de personnel hautement qualifié sera réduite. Pour Travail.Suisse, les coupes réalisées sur le FNS coûteront assurément plus pour l'avenir que ce qu'elles permettent d'économiser aujourd'hui.

- **Travail Suisse s'oppose à la mesure 1.5.8**

## **1.5.9 Réduction de la recherche de l'administration fédérale**

A l'heure où les choix politiques doivent être faits à l'appui de connaissances scientifiques, réduire les subventions à la recherche dans l'administration fédérale ne semble pas être une mesure adéquate pour assurer la prospérité de la Suisse. Ce d'autant plus que les domaines touchés par ces coupes sont principalement l'énergie, l'environnement, la coopération internationale et le trafic, mais aussi les assurances sociales. Tous ces domaines sont particulièrement importants et devraient pouvoir bénéficier d'appuis scientifiques sérieux pour prendre des décisions éclairées. Enfin, pour Travail.Suisse, il est inacceptable que ces coupes mènent à des suppressions de poste ou des non-reconductions. Ce d'autant plus que ces emplois qualifiés relèvent, eux aussi, d'une importance stratégique.

- **Travail Suisse s'oppose à la mesure 1.5.9**

## **1.5.12 Réduction des subventions pour l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes**

Les subventions selon la LEEJ sont un soutien important pour le travail avec les enfants et les jeunes et contribuent largement à ce que les enfants et les jeunes trouvent leur place dans notre société. Les organisations de promotion de l'enfance et de la jeunesse jouent un rôle central dans l'éducation, l'intégration et la participation politique des jeunes. Travail.Suisse et ses fédérations reconnaissent également la valeur de ce travail et s'engagent dans le travail avec les jeunes.

Ces coupes affaiblissent l'engagement des jeunes en Suisse et leur rendent plus difficile l'accès à des offres importantes, au lieu de renforcer leur intégration sociale, leur santé psychique et leur engagement social dans cette phase importante de leur vie.

- **Travail Suisse s'oppose à la mesure 1.5.12**

## **1.5.15 Augmentation du degré de couverture des coûts dans le transport régional de voyageurs**

Une augmentation du taux de couverture des coûts dans le transport régional de voyageurs mettra encore plus sous pression les entreprises de transport concernées, car le montant des recettes des entreprises de transport est déjà plafonné. L'augmentation des tarifs rend les transports publics moins abordables pour les travailleurs, ce qui aurait également des conséquences négatives en termes de politique climatique. Les pertes ne peuvent donc être compensées que par des mesures d'efficacité et des réductions de l'offre, ce qui aura des répercussions négatives sur le personnel et la qualité des transports publics. Le Conseil fédéral

risque ainsi de détériorer le transport régional de voyageurs et s'écarte nettement du cours suivi jusqu'ici par la Suisse en matière de transports publics.

- **Travail.Suisse s'oppose à la mesure 1.5.15**

## 1.5.23 Mesures dans le domaine propre

Travail.Suisse constate au préalable que les rémunérations dans l'administration fédérale correspondent à celles des groupes de comparaison de l'économie privée ou sont nettement inférieures pour les fonctions dirigeantes. Les autres conditions d'engagement correspondent aussi largement, avec de légères différences, à celles des groupes de comparaison de l'économie privée (horaires de travail un peu plus longs, pas de contributions aux repas du personnel, prestations du 2e pilier un peu meilleures, congé de paternité un peu plus long)<sup>4</sup>. Les préjugés de plus en plus souvent exprimés publiquement à l'encontre des employés de l'Etat sont donc dépourvus de tout fondement objectif. Travail.Suisse demande à la cheffe du Département des finances et donc, entre autres, de l'Office fédéral du personnel, d'être plus active face aux critiques non objectives.

Travail.Suisse rejette les mesures d'économie dans le domaine propre. Les directives très spécifiques du paquet d'économies pour la mise en œuvre des mesures d'économie, en particulier pour les dépenses de personnel et plus concrètement encore pour les mesures salariales et les conditions d'engagement du personnel fédéral, sont inhabituelles pour l'administration. La marge de manœuvre de l'administration fédérale s'en trouve encore plus réduite qu'elle ne l'est déjà en raison des réductions transversales déjà en vigueur. Les premiers offices ont déjà annoncé des suppressions de postes et des réductions de prestations en raison de ces mesures.

Travail.Suisse fait remarquer qu'avec les réductions de prestations, on s'accommode aussi sciemment d'une détérioration de la qualité du service public et que le personnel de la Confédération est soumis à une forte pression.

- **Travail.Suisse s'oppose à la mesure 1.5.23**

## 2.2 Mesures nécessitant des modifications

Les mesures sont numérotées selon leur numéro dans le rapport explicatif.

### 2.2 Suppression de la contribution aux services de la SSR destinés à l'étranger

La SSR est déjà soumise à la pression des économies. D'une part, elle est touchée par la baisse des recettes publicitaires et, d'autre part, la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV), qui entrera en vigueur en janvier 2027, entraînera une autre baisse des recettes. Parallèlement, l'initiative populaire « 200 francs ça suffit ! », qui a des répercussions directes sur le cadre financier de la SSR, est en cours de processus politique. Par conséquent, la SSR est déjà confrontée à une incertitude en matière de planification financière. Travail.Suisse estime donc qu'il n'est pas indiqué de mettre davantage de pression sur les médias. Une suppression sans remplacement de la contribution pour l'offre à l'étranger signifie un affaiblissement de la diversité médiatique nationale et internationale.

- **Travail.Suisse s'oppose à la mesure 2.2.**

---

<sup>4</sup> PricewaterhouseCoopers AG (2024) : « Office fédéral du personnel : étude comparative des conditions d'emploi de l'administration fédérale par rapport aux public, semi-public et secteurs privé », juin 2024.

## 2.4 Augmentation du financement par les utilisateurs des hautes écoles cantonales

En 2018, le Conseil suisse de la science a démontré que la sélectivité sociale dans le système éducatif reste élevée. Ainsi, les enfants dont les parents ont une formation académique ont environ 5 fois plus de chances d'accéder à une formation académique, et 2,6 fois plus de chances d'accéder à une HES. Le doublement des taxes d'études dans les hautes écoles cantonales proposé ici détériore encore l'égalité des chances. Travail.Suisse rejette la mesure d'économie proposée ici et demande au contraire une amélioration de la perméabilité sociale et un développement du système de bourses.

- **Travail.Suisse s'oppose à la mesure 2.4.**

## 2.5 Suppression des contributions liées à des projets des hautes écoles

Les contributions liées à des projets versées aux hautes écoles permettent de soutenir et de faire avancer des thèmes et des projets qui revêtent une grande importance pour l'ensemble de la politique des hautes écoles. Le renforcement de la numérisation, l'ancrage d'une culture de la durabilité, l'encouragement de la relève scientifique ou une plus grande égalité des chances par la promotion de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion sont, du point de vue de Travail.Suisse, des demandes centrales adressées au système des hautes écoles. Les conditions d'emploi de la relève scientifique restent très précaires et la proportion de femmes, notamment dans les fonctions supérieures du domaine des hautes écoles, est nettement inférieure à la moyenne. Sans contributions liées à des projets, ces thèmes risquent d'être traités de manière encore plus négligée qu'ils ne le sont déjà. Dans certaines branches (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technologiques ou MIINT), des projets particuliers sont nécessaires pour attirer plus de femmes. Ceci est nécessaire pour atteindre une égalité effective dans la réalité, en termes de salaires et de responsabilités. L'importance de la diversité de genres est primordiale dans les métiers de programmation informatique (algorithmes, entraînement de l'intelligence artificielle) car de nombreux experts ont pointé des biais de genre à la source.

- **Travail.Suisse s'oppose à la mesure 2.5.**

## 2.6 Réduction de la contribution fédérale à Innosuisse

Les coupes dans Innosuisse ont également des répercussions sur le domaine des EPF. Celui-ci est déjà fortement touché par la mesure d'économie visant à renforcer le financement par les utilisateurs. Avec la mise en œuvre de cette mesure, le domaine des EPF disposerait de moins de moyens d'encouragement, ce qui affaiblirait la force d'innovation de la Suisse et accentuerait encore le problème du personnel qualifié.

- **Travail.Suisse s'oppose à la mesure 2.6.**

## 2.7 Abrogation des dispositions de la LFCo relatives à l'encouragement de la formation continue

Les dispositions constitutionnelles adoptées il y a près de 20 ans et la loi sur la formation continue adoptée il y a environ 10 ans ont permis de franchir des étapes importantes en matière de politique de formation. La formation continue apporte une contribution importante au développement personnel et professionnel des individus ainsi qu'à leur intégration économique et sociale. En même temps, l'impact de la LFCo est resté modeste. Avec un volume d'à peine 20 millions de francs, les efforts visant à promouvoir les

compétences de base ainsi que le développement dans le système de formation continue sont soutenus chaque année. Un montant très modeste, compte tenu de l'importance énorme de la formation et de la formation continue dans le contexte d'une mutation structurelle qui s'accélère et des changements induits par la numérisation et l'intelligence artificielle. L'étude PIAAC de l'OCDE a démontré à la fin de l'année dernière qu'en Suisse, près d'une personne adulte sur trois a des problèmes dans le domaine des compétences de base. La suppression des dispositions d'encouragement dans la loi sur la formation continue proposée ici est, du point de vue de Travail.Suisse, hautement préjudiciable, réduit la LFCo à un effet déclaratoire. Cette mesure revient à ignorer l'importance de la formation continue pour les changements économiques et sociaux à venir et ramène le domaine de la formation continue des décennies en arrière sans contribuer efficacement à un allègement du budget fédéral. Travail.Suisse rejette catégoriquement un tel autogol en matière de politique de formation.

- **Travail.Suisse s'oppose à la mesure 2.7.**

## **2.8 Réduction des dépenses de formation professionnelle à la valeur indicative définie**

La formation professionnelle contribue de manière importante à l'intégration des jeunes adultes sur le marché du travail. Elle fournit à l'économie la main-d'œuvre qualifiée dont elle a besoin et atténue les effets négatifs de la sélection sociale du système éducatif. Néanmoins, la proportion de jeunes qui s'engagent dans la voie de la formation professionnelle est en baisse par rapport aux voies de formation générale (gymnases) au cours des dernières décennies. Bien que la part du financement fédéral dans les dépenses de formation professionnelle soit effectivement légèrement supérieure à la valeur de référence légale, une réduction serait toutefois envisageable et judicieuse qu'avec une garantie des cantons de compenser les fonds supprimés. Travail.Suisse rejette pour l'instant une réduction du financement fédéral pour la formation professionnelle pour trois raisons. Premièrement, les dépenses pour la formation professionnelle risquent d'être réduites, ce qui diminuerait l'attractivité de la formation professionnelle et contrecarrerait ainsi les mesures mises en place pour maintenir l'attractivité de la formation professionnelle. Deuxièmement, dans le cadre du dernier message FRI, la part de la Confédération aux coûts de viamia a déjà été réduite et la responsabilité financière de la poursuite de ce programme extrêmement réussi transférée aux cantons – une réduction des contributions forfaitaires menace donc très directement la poursuite de viamia dans les cantons.

Troisièmement, la réduction également prévue de la part de financement des projets risque d'influencer négativement le développement du système de formation professionnelle et, en fin de compte, de nuire à l'attractivité de l'ensemble de la formation professionnelle. Travail.Suisse s'engage résolument en faveur d'une formation professionnelle forte et de la poursuite de viamia et rejette la réduction des dépenses de formation professionnelle.

- **Travail.Suisse s'oppose la mesure 2.8**

## **2.11 Réduction de l'aide indirecte à la presse**

La suppression complète de la subvention pour la presse associative et la presse des fondations ainsi que la réduction de la subvention pour la presse locale et régionale vont à l'encontre des efforts en cours au Parlement. Lors de la session d'hiver 2024, les Chambres se sont prononcées en faveur du maintien et du renforcement de l'aide indirecte à la presse. Il s'agit d'un instrument central permettant d'atténuer quelque peu les conséquences de la numérisation pour les journaux et les magazines. Une réduction de l'aide mettrait encore plus sous pression un secteur déjà fortement sollicité et entraînerait de nouvelles suppressions d'emplois. Un paysage de presse diversifié joue un rôle décisif pour notre démocratie. Il permet aux

citoyens de s'informer librement grâce à des informations qui doivent répondre à certaines exigences de qualité. Une presse diversifiée et de qualité est donc une condition centrale pour la formation de l'opinion. La presse a en outre une fonction correctrice très importante, par exemple en augmentant la transparence et en exerçant une fonction de contrôle sur la politique et l'économie.

- **Travail.Suisse s'oppose à la mesure 2.11.**

## **2.15 Désenchevêtrement des dépenses entre la Confédération et l'AVS**

Cette mesure propose une réforme majeure du financement de l'AVS. De l'avis de Travail.Suisse, il n'est pas sérieux de traiter de manière aussi succincte des réformes d'une telle ampleur dans le cadre d'une consultation et de renoncer à une réflexion globale sur les conséquences d'une telle réforme.

Aujourd'hui, la contribution de la Confédération à l'AVS est fixée par la loi à 20,2% des dépenses de l'AVS. Avec le paquet d'allègement budgétaire, la part de la Confédération ne dépendra plus des dépenses de l'AVS, mais des recettes de la TVA de la Confédération. L'indexation sera fixée de manière que la Confédération puisse économiser 204 millions de francs en 2026 au détriment de l'AVS.

La contribution fédérale est un instrument important pour la stabilisation du financement de l'AVS. Du point de vue de la répartition des coûts de l'AVS, il est juste de maintenir la contribution fédérale. Elle garantit que toutes les personnes disposant d'une fortune et/ou d'un revenu suffisant participent au financement de l'AVS. Cela vaut en particulier pour les fortunés retraités qui, avec les deux autres sources principales de financement (TVA et cotisations salariales), ne contribuent pas du tout à l'AVS ou pas selon leurs possibilités financières.

Le couplage de la contribution fédérale aux dépenses de l'AVS garantit une certaine stabilité financière de l'AVS grâce à sa prévisibilité.

Le couplage avec la TVA entraîne un couplage avec l'évolution conjoncturelle, car les recettes de la TVA sont plus élevées en période de haute conjoncture. Les recettes provenant des pourcentages salariaux sont également plus élevées en période de haute conjoncture. En revanche, les dépenses pour l'AVS ne sont que partiellement liées à la conjoncture. L'indice mixte tient certes compte de l'évolution des salaires, mais aussi du renchérissement, qui n'évolue pas nécessairement avec la conjoncture. En outre, le nombre et la mortalité des retraités constituent un facteur important pour les dépenses de l'AVS, qui ne sont pas liés à la conjoncture. Le couplage de la contribution fédérale à la TVA conduit donc à un cumul des risques pour l'AVS.

De plus, la contribution à l'AVS est indexée de telle manière que le couplage entraîne un manque à gagner pour l'AVS dès la première mise en œuvre, ce qui n'est pas défendable au vu de la situation financière actuelle de l'AVS. Travail.Suisse s'oppose à la fois à la baisse de la contribution de la Confédération à l'AVS et considère que le couplage avec les recettes de la TVA n'est pas judicieux.

- **Travail.Suisse s'oppose à la mesure 2.15.**

## **2.16 Atténuation de la croissance des dépenses dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins**

Cette mesure vise à corréliser les contributions de la Confédération à la réduction individuelle de primes à l'objectif global de coûts. Ainsi, lorsque les objectifs de coûts ne seront pas atteints, les cantons recevront une contribution fédérale inférieure au montant fixé. Cette mesure est une double peine pour toutes les personnes bénéficiant de réductions de primes puisqu'elles devront faire face à une augmentation des

coûts de la santé et à une potentielle stagnation des montants alloués à la réduction de primes. Ainsi, cette mesure précarisera une fois de plus les personnes ayant un faible revenu ou les familles et fait reposer les conséquences négatives des politiques publiques de réduction de coûts sur les bénéficiaires de subsides et les cantons.

- **Travail.Suisse s'oppose à la mesure 2.16.**

## **2.17 Limitation à 4 ans de l'obligation de verser des forfaits globaux à titre d'indemnisation**

Travail.Suisse s'oppose à la réduction prévue limiter à 4 ans de l'obligation de verser des forfaits globaux à titre d'indemnisation. Des économies sur l'intégration des personnes relevant du domaine de l'asile ne sont pas acceptables, car elles sapent la base d'une intégration réussie sur le marché du travail et entraînent des coûts plus élevés à long terme. L'intégration des personnes concernées sur le marché du travail ne sera pas magiquement accélérée si l'indemnisation des coûts de l'aide sociale par la Confédération est réduite à quatre ans et si les cantons sont davantage mis à contribution au moyen d'un système d'incitation. Au contraire, les coûts pour les systèmes sociaux augmenteraient sensiblement, car plusieurs cantons ne compenseraient pas les moyens financiers supprimés de la Confédération. Les chances de réussite d'une intégration réussie sur le marché du travail seraient ainsi réduites et les personnes concernées tomberaient plus souvent dans une dépendance à long terme de l'aide sociale. Au lieu de couper dans la promotion de l'intégration, celle-ci devrait plutôt, selon Travail.Suisse, être améliorée par des mesures ciblées. La Suisse ne peut pas se permettre de laisser le potentiel de ces personnes inexploité – leur intégration dans le marché du travail est décisive pour les rendre économiquement indépendantes, pour soulager les systèmes sociaux et pour lutter contre la pénurie croissante de spécialistes et de main-d'œuvre. La mesure proposée aurait de nombreuses conséquences négatives, non seulement du point de vue de la politique sociale, mais aussi du point de vue économique.

- **Travail.Suisse rejette la mesure 2.17.**

## **2.19 FIF : réduction des apports**

La réduction de 200 millions de francs des apports au FIF met en péril tous les progrès et investissements réalisés dans les transports publics. Si cette mesure était mise en œuvre, elle mettrait en péril la qualité et la sécurité du réseau suisse. Un dommage économique à long terme ainsi qu'une détérioration des conditions de travail du personnel des transports publics pourraient en être les conséquences directes. Il faut donc impérativement renoncer à cette mesure.

- **Travail.Suisse s'oppose à la mesure 2.19.**

## **2.21 Suppression partielle de l'encouragement des systèmes de propulsion alternatifs pour bus et bateaux**

Le remboursement de l'impôt sur les huiles minérales aux entreprises de transport concessionnaires apporte une contribution importante à l'acquisition de bateaux et de bus à propulsion électrique ou à la transformation de bateaux et de bus en propulsions électriques. L'abandon partiel de ce soutien entraîne un manque à gagner pour le transport régional de voyageurs. Ces pertes financières doivent être compensées par des gains d'efficacité, des adaptations de l'offre et/ou des augmentations de tarifs. Cela augmentera la pression sur les entreprises de transport, de sorte qu'il faut s'attendre à des conséquences négatives sur le personnel.

- **Travail.Suisse s'oppose à la mesure 2.21.**

## **2.31 Redéfinition des priorités de subventionnement dans le domaine de la politique climatique**

Lancé en 2010, le programme Bâtiment promeut l'assainissement énergétique des bâtiments et les énergies renouvelables. C'est maillon clé pour atteindre les objectifs fixés par la confédération puisqu'il agit directement là où le potentiel d'amélioration est le plus grand. Ce programme crée de la valeur et du travail tout en permettant à la Suisse de se rapprocher de ses objectifs climatiques. Il semble donc particulièrement malvenu que la Confédération se retire du programme. Travail.Suisse constate avec inquiétude que le programme d'allègement 2027 va à l'encontre de la volonté populaire en proposant de modifier la loi sur le CO2 quelques semaines après son entrée en vigueur.

- **Travail.Suisse s'oppose à la mesure 2.31.**

## **2.35 Augmentation de l'impôt sur les retraits en capital des 2e et 3e piliers**

Travail.Suisse erachtet die Erhöhung der Besteuerung des Kapitalbezugs in der zweiten und dritten Säule als nicht zielführend. Zwar gibt es in der zweiten Säule tatsächlich eine problematische Tendenz dazu, dass die Versicherten vermehrt das Kapital anstelle der Rente beziehen. Diese Tendenz erklärt sich allerdings weniger aus der steuerlichen Begünstigung des Kapitalbezugs als vielmehr aus den tiefen Umwandlungssätzen, die den Rentenbezug weniger attraktiv machen. Wenn der Rentenbezug gefördert werden soll, dann muss dieser mit besseren Leistungen attraktiver gestaltet werden. Bei der dritten Säule erachtet es Travail.Suisse aus Gründen der Rechtssicherheit als problematisch, wenn angesparte Beiträge nun beim Bezug anders besteuert werden, als altrechtlich vorgesehen.

Travail.Suisse considère que l'augmentation de l'imposition du retrait en capital dans les deuxième et troisième piliers n'est pas efficace. Il est vrai que dans le deuxième pilier, on observe effectivement une tendance problématique des assurés à retirer leur capital plutôt que leur rente. Cette tendance s'explique toutefois moins par l'avantage fiscal du retrait en capital que par les faibles taux de conversion, qui rendent le versement de la rente moins attrayant. Si l'on veut encourager le versement de la rente, il faut le rendre plus attrayant en améliorant les prestations. En ce qui concerne le troisième pilier, Travail.Suisse considère qu'il est problématique, pour des raisons de sécurité juridique, que les cotisations épargnées soient désormais imposées différemment lors du retrait par rapport à ce que prévoyait l'ancienne loi.

- **Travail.Suisse s'oppose à la mesure 2.35.**

## **3. Notes supplémentaires**

### **Accueil extrafamilial**

Les mesures d'allègement initialement prévues par le Groupe d'experts Gaillard portaient l'abandon pur et simple des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial d'enfants. Sont visés les projets actuellement en discussion au Parlement.

Le projet adopté par le Conseil des Etats est une nouvelle allocation familiale à la charge des employeurs via le système des APG. Le Conseil des Etats a supprimé le système des conventions-programmes à la charge de la Confédération (32 millions de francs), de sorte que le projet ne coûte finalement pas beaucoup

au ménage fédéral (seulement une petite augmentation des allocations familiales dans l'agriculture). Le Conseil fédéral part du principe que ce second projet sera adopté par le Parlement. Il faudra alors prévoir un budget de 50 millions de francs (pour la période de 2025-2030) pour prolonger le système actuel des subventions, en attendant l'entrée en vigueur de la nouvelle allocation familiale.

Ces mesures ne figurent plus dans le Programme d'allègement 2027 en consultation. Toutefois, le Conseil fédéral mentionne ce point à trois reprises dans son rapport d'explications. Il part du principe que les discussions en cours au Parlement, en particulier le projet de nouvelle allocation familiale acceptée par le Conseil des Etats, n'auront pas de gros impacts sur les finances fédérales et qu'un allègement ne sera pas nécessaire. Toutefois, il met en garde : si le Parlement ne renonce pas de lui-même à la nouvelle aide financière pour l'accueil extrafamilial des enfants selon le projet adopté par le Conseil national (loi), le Conseil fédéral apportera des corrections à son programme d'allègement.

Dans ses prises de position aux deux projets (projet de nouvelle loi du Conseil national et projet de nouvelle allocation familiale du Conseil des Etats), Travail.Suisse a répété que le principe que l'accueil extrafamilial est une condition nécessaire pour permettre aux parents d'exercer une activité professionnelle. A ce titre, il doit être considéré comme faisant partie du service public. L'engagement de l'Etat est dès lors justifié et ne saurait se traduire plus longtemps par des programmes limités dans le temps et reconduits à la faveur aléatoire d'une majorité politique au Parlement. Sachant que la majorité des femmes qui renoncent à une activité professionnelle ou la réduisent pour des raisons familiales souhaitent reprendre un engagement professionnel, sachant que la Suisse souffre de pénurie de main d'œuvre qualifiée et que les femmes constituent un potentiel, il est primordial pour notre pays et ses habitant·e·s d'investir dans la conciliation vie professionnelle - vie de famille. Cette conciliation est majoritairement prise en charge par les femmes en Suisse, à leurs dépens et à leurs frais et personne ne ressort gagnant de cette situation. Maintenir le statu quo est irresponsable à moyen et à long terme.